

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.202

L'An deux Mille Neuf, le 23 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 décembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
M. RICH représenté par Mme CROUÉ
M. STOFFAËS représenté par M. LABIA

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION SANTE ET NUTRITION
DES SENIORS ACTIFS (PENSA) – ATELIERS 2010

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan, dans le cadre de sa politique de santé, s'est engagée en 2008, au titre de ville pilote, dans le programme national PENSA (Prévention santé Et Nutrition des Seniors Actifs).

Les objectifs de ce programme sont :

- d'aider la population de 60 ans et plus à vivre mieux, à rester en bonne santé plus longtemps en encourageant un « vieillissement réussi »,
- de favoriser les liens intergénérationnels et trans-familiaux
- de faciliter la participation des personnes de plus de 60 ans à la société civile (apporter un bien-être qui évite l'isolement, permettre de faire connaissance, de prendre l'initiative de recevoir à domicile, créer des groupes).

Ce programme s'appuie sur les recommandations du PNNS (Programme National Nutrition Santé) et sur les directives du Plan National Bien Vieillir.

L'objectif opérationnel est de prouver la faisabilité et l'efficacité d'actions permettant :

- d'encourager une pratique d'activités physiques régulières ou d'en prendre de nouvelles
- de donner le goût de se nourrir de façon variée afin de se maintenir en bonne forme,
- de compléter ces conditions d'un vieillissement réussi par une pratique d'activités cérébrales.

Les activités du programme PENSA sont organisées en fonction des saisons, pendant lesquelles des actions de proximité concrètes et visibles sont mises en place à destination des seniors actifs.

Trois thématiques sont déclinées sous forme d'ateliers : activités physiques, nutrition, activités cérébrales.

Certains ateliers sont animés par des agents municipaux, d'autres nécessitent l'intervention de personnes extérieures.

En fonction des partenariats, la Ville de ROYAN souhaite renouveler certains ateliers et en proposer de nouveaux avec des intervenants extérieurs en 2010, afin de l'aider à mettre en œuvre les moyens d'atteindre les objectifs opérationnels et d'optimiser sa contribution de ville pilote.

Il est donc proposé :

- de renouveler et de mettre en place de nouveaux ateliers PENSA dont les conventions figurent en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tout document se rapportant à la présente demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU les projets de conventions,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de renouveler les conventions du programme national de Prévention santé Et Nutrition des Seniors Actifs (PENSA), avec les intervenants suivants :
 - l'association Interfel, pour animer des cours de cuisine,
 - Monsieur Jean-Jérôme BERGUIGNAT, pour animer des cours de boccia et des parcours moteur et marche active,
 - Madame Geneviève DALLE, pour animer des ateliers d'informations nutritionnelles,
 - Monsieur Philippe SOLÉ, pour animer des cours de gymnastique douce
 - Madame Corinne LIGEARD, pour animer des ateliers de sophrologie

- de mettre en place, dans le cadre de ce programme, de nouveaux ateliers avec les intervenants suivants :
 - la Croix Rouge Française, pour l'animation d'ateliers d'initiation aux premiers secours,
 - La Société Plaisirs 3 Chocolats, pour animer des ateliers "chocolat"

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions avec les intervenants précités.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 décembre 2009

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD

VILLE DE ROYAN



SECRETARIAT GÉNÉRAL

CONVENTION

DCM 09.202

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 2009 exécutoire le 30 décembre 2009,

D'une part,

Et

Croix Rouge Française – délégation de Royan, 117 boulevard Clémenceau, BP 85, 17206 ROYAN cedex 1

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 30 juin 2010, l'association Croix Rouge Française – délégation de Royan, représentée par Madame Céline JAQUEMET, DLUS (Directeur local de l'urgence et du secourisme) adjoint à la formation, est chargée de mettre en place des ateliers d'initiation aux premiers secours pour le programme PENSA

Article 2 : L'association Croix Rouge Française – délégation de Royan, représentée par Madame Céline JAQUEMET, DLUS (Directeur local de l'urgence et du secourisme) adjoint à la formation, a des missions spécifiques :

- D'animer des ateliers d'initiation aux premiers secours pour des groupes de 10 personnes
- De perforer les cartes multi-ateliers de chaque participant à ses cours
- De communiquer aux participants les documents relatifs au programme PENSA (fiches d'évaluation, journal PENSA, fiches pratiques) fournis par le chef de projet local

.../...

Article 3 : Chaque action donnera lieu à l'émission préalable d'un bon de commande définissant la date et l'objet.

Article 4 : La rémunération de L'association Croix Rouge Française – délégation de Royan est basée sur 330 euros HT (Trois Cent Trente Euros H.T.) pour 16 heures.

Fait à ROYAN, le 3 janvier 2010

Croix Rouge Française
délégation de Royan

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 janvier 2010

VILLE DE ROYAN



SECRETARIAT GÉNÉRAL

CONVENTION

DCM 09.202

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 2009 exécutoire le 30 décembre 2009,

D'une part,

Et

Monsieur BERGUIGNAT Jean Jérôme, domicilié 24 rue des Morlons, à SAINT SULPICE DE ROYAN (17200),

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 30 juin 2010, Monsieur Jean-Jérôme BERGUIGNAT est animateur sportif du programme PENSA (Prévention Santé et Nutrition des Seniors Actifs). A ce titre, il est chargé de mettre en place différentes actions et interventions.

Article 2 Monsieur BERGUIGNAT a des missions spécifiques :

- D'animer des cours de boccia, parcours moteur et marche active
- D'organiser les inscriptions et la constitution des groupes de 20 personnes
- De perforer les cartes multi-ateliers de chaque participant à ses cours
- De communiquer aux participants les documents relatifs au programme PENSA (fiches d'évaluation, journal PENSA, fiches pratiques) fournis par le chef de projet local

.../...

Article 3 : Chaque action donnera lieu à l'émission préalable d'un bon de commande définissant la date et l'objet.

Article 4 : La rémunération de Monsieur Jean-Jérôme BERGUIGNAT est basée sur 330 euros HT (Trois Cent Trente Euros H.T.) pour 16 heures mensuelles.

Fait à ROYAN, le 3 janvier 2010

Monsieur Jean-Jérôme BERGUIGNAT

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 janvier 2010

VILLE DE ROYAN



SECRETARIAT GÉNÉRAL

CONVENTION

DCM 09.202

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 2009 exécutoire le 30 décembre 2009,

D'une part,

Et

Madame DALLE Geneviève, domiciliée 18 chemin des Quatre Portes, SAINTES (17100)

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 30 juin 2010, Madame Geneviève DALLE anime des ateliers d'informations nutritionnelles dans le cadre du programme PENSA (Prévention Santé et Nutrition des Seniors Actifs).

Article 2 Madame Geneviève DALLE a des missions spécifiques :

- D'animer des ateliers d'informations nutritionnelles
- De perforer les cartes multi-ateliers de chaque participant à ses cours
- De communiquer aux participants les documents relatifs au programme PENSA (fiches d'évaluation, journal PENSA, fiches pratiques) fournis par le chef de projet local

.../...

Article 3 : Chaque action donnera lieu à l'émission préalable d'un bon de commande mensuel définissant la date et l'objet.

Article 4 : La rémunération de Madame Geneviève DALLE sera basée sur 27,5 €HT (Vingt-Sept Euros et Cinquante Centimes Hors Taxes) de l'heure, dans un maximum de 16 (seize) heures mensuelles.

Fait à ROYAN, le 3 janvier 2010

Madame Geneviève DALLE

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 janvier 2010

VILLE DE ROYAN



SECRETARIAT GÉNÉRAL

CONVENTION

DCM 09.202

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 2009 exécutoire le 30 décembre 2009,

D'une part,

Et

Monsieur SOLÉ Philippe, domicilié 44 avenue Georges Coulon, Résidence Le Vallon, Immeuble les Cormorans, à SAINT GEORGES DE DIDONNE (17110),

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 30 juin 2010, Monsieur Philippe SOLÉ est éducateur sportif du programme PENSA (Prévention Santé et Nutrition des Seniors Actifs). A ce titre, il est chargé de mettre en place des ateliers d'activités physiques et sportives.

Article 2 Monsieur SOLÉ a des missions spécifiques :

- D'animer des cours de gymnastique douce
- D'organiser les inscriptions et la constitution des groupes de 20 personnes
- De perforer les cartes multi-ateliers de chaque participant à ses cours
- De communiquer aux participants les documents relatifs au programme PENSA (fiches d'évaluation, journal PENSA, fiches pratiques) fournis par le chef de projet local

.../...

Article 3 : Chaque action donnera lieu à l'émission préalable d'un bon de commande définissant la date et l'objet.

Article 4 : La rémunération de Monsieur Philippe SOLÉ est basée sur 330 euros HT (Trois Cent Trente Euros H.T.) pour 16 heures mensuelles.

Fait à ROYAN, le 3 janvier 2010

Monsieur Philippe SOLÉ

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 janvier 2010

VILLE DE ROYAN



SECRETARIAT GÉNÉRAL

CONVENTION

DCM 09.202

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 2009 exécutoire le 30 décembre 2009,

D'une part,

Et

Plaisirs 3 chocolats, 14 boulevard de Lattre de Tassigny, ROYAN (17200),

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 30 juin 2010, Plaisirs 3 chocolats, représenté par Monsieur Serge SOULARD, artisan chocolatier, est chargé de mettre en place des ateliers chocolat pour le programme PENSA

Article 2 : Plaisirs 3 chocolats, représenté par Monsieur Serge SOULARD, artisan chocolatier, a des missions spécifiques :

- Animer des ateliers "chocolat" pour des groupes de 10 personnes
- Perforer les cartes multi-ateliers de chaque participant à ses cours
- Communiquer aux participants les documents relatifs au programme PENSA (fiches d'évaluation, journal PENSA, fiches pratiques) fournis par le chef de projet local

.../...

Article 3 : Chaque action donnera lieu à l'émission préalable d'un bon de commande définissant la date et l'objet.

Article 4 : La rémunération de Plaisirs 3 chocolats est basée sur 330 euros HT (Trois Cent Trente Euros H.T.) pour 16 heures.

Fait à ROYAN, le 3 janvier 2010

Monsieur Serge SOULARD

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 janvier 2010



CONVENTION

DCM 09.202

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 2009 exécutoire le 30 décembre 2009,

D'une part,

Et

INTERFEL, service marketing opérationnel/diététicien, 60 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 PARIS

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 30 juin 2010, l'association INTERFEL (Interprofession des Fruits et des Légumes Frais) représentée par Mademoiselle Jordane BROSSE, diététicienne, est chargée de mettre en place des ateliers de cuisine astucieuse pour le programme PENSA

Article 2 : L'association INTERFEL (Interprofession des Fruits et des Légumes Frais) représentée par Mademoiselle Jordane BROSSE, diététicienne, a des missions spécifiques :

- D'animer des cours de cuisine astucieuse pour des groupes de 10 personnes
- De perforer les cartes multi-ateliers de chaque participant à ses cours
- De communiquer aux participants les documents relatifs au programme PENSA (fiches d'évaluation, journal PENSA, fiches pratiques) fournis par le chef de projet local

.../...

Article 3 : Chaque action mensuelle donnera lieu à l'émission préalable d'un bon de commande définissant la date et l'objet. Un devis sera fourni par l'association INTERFEL (Interprofession des Fruits et des Légumes Frais).

Article 4 : Date et horaires d'intervention : 9 journées d'intervention,
de 9h30 à 12h et de 14h à 17 h
Prix d'une journée d'intervention : 100 € TTC

Fait à ROYAN, le 3 janvier 2010

INTERFEL

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 avril 2010